



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E46184

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2026

ÉDITÉ LE

24/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1982

Forme juridique :

SAS

DEPUIS LE 16/09/2024
10 000

Capital :

Raison sociale : SOCIETE D'ISOLATION ET DE TRANSFORMATION DE L'HABITAT
SITRHA

RUE ABRAHAM LINCOLN
44110 CHATEAUBRIANT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 326 615 549

Téléphone : 02 40 28 28 13

Fax : 02 40 28 21 87

Portable : 0635348338

Siret : 326 615 549 00028

Code NACE : 4334Z

Site Internet : www.sitrha.fr/

Numéro caisse de congés payés : 5416262

E-mail : sitrha44@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 366433E1247000/001 292581/73

Responsabilité légale :

FERRAND MAXIME DIRECTEUR GÉNÉRAL / DEROCHE LAURA DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 366433E1247000/001 292581/73

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2024
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/11/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	24/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/01/2024
o Fenêtres de toit	24/01/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	11/12/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.